

AR Prefecture

046-244600573-20240528-2024DC02-AR
Reçu le 28/05/2024

Marché public de Service

Voirie : fauchage-débroussaillage 2024-2025

La Présidente de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat,

Vu, les articles L2122-22-20 et L-2122-23 du CGCT ;

Vu, la délibération 2023D38 du conseil communautaire du 28 juin 2023 portant sur les délégations consenties à la Présidente par le Conseil communautaire;

Vu, la délibération 2024D17 du conseil communautaire du 4 avril 2024 portant sur le lancement de la consultation du marché fauchage débrouillage 2024 et 2025 ;

Considérant, la consultation effectuée pour attribuer le marché de fauchage-débroussaillage 2023-2024 et les offres remises ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de services à bon de commandes pour le fauchage débroussaillage 2024-2025 de la manière suivante :

Lot	Attributaire		Adresse	Montant annuel HT
Lot 1	TP Agri Ouest Aveyron		12240 LA CAPELLE BLEYS	12 362.85 euros
Lot 2	TAC SAS		46360 LES PECHS DU VERS	16 161 euros
Lot 3	ETA Fresquet Claude		24250 FLORIMONT GAUMIER	12 892.53 euros
Lot 4	ETAR Lavollot Loïc		46300 GOURDON	9 740.16 euros
Lot 5	ETAR Lavollot Loïc		46300 GOURDON	18 729.79 euros
Lot 6	TAC SAS		46360 LES PECHS DU VERS	15 195.50 euros

Fait à Cœur de Causse, le 28 mai 2024

La Présidente,
Sophie SARFATI

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »